

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2015

Séance 2015-II

L'an deux mille quinze, le 13 mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Monique DARLES, Karine GASPARIK, René JACOB, Caroline OLIVEIRA SOARES, Fabien SOURIAC.

Absents excusés : Fabienne LAFON, Lucien INFANTI (Pouvoir donné à Jean Pierre COSTES)

Secrétaire de séance : Monique DARLES.

Date de convocation et d'affichage : 05 mars 2015.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2015.

Aucune remarque n'ayant été formulée le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II-1 : Travaux d'urbanisation projetés sur la RD30 (route du Burgaud).

Monsieur le maire indique que ces travaux ont été inscrits au programme 2015 du Conseil Général mais qu'une partie de la route du Burgaud concernée par ces travaux est également impactée par les travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement.

Il rappelle que, à la suite des travaux d'urbanisation, le Conseil Général interviendra pour la réfection de la chaussée et qu'il ne tolère pas que d'autres travaux soient entrepris, sur cette même chaussée, pendant trois années. Ce délai interdirait la réalisation de travaux avant 2019. La révision du PLU qui vient d'être lancée pourrait amener le conseil municipal à prendre une décision concernant l'assainissement collectif avant cette date.

Compte tenu de ces incertitudes, et sachant qu'en cas de report ces travaux resteraient inscrits au programme des travaux du Conseil Général, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de les reporter à une date ultérieure.

II-2 : Peinture de la statue de la Vierge.

Compte tenu de l'état de cette peinture il est demandé aux conseillers de se prononcer sur sa remise en état.

Monsieur Thierry BUTTO contacté pour ce travail a fourni un devis de 350,00 €.

A l'unanimité les conseillers décident, de le lui confier sans solliciter d'autres devis.

II-3 : Concours des villes et villages fleuris.

Comme chaque année le Conseil Général mandate le Comité Départemental du Tourisme pour organiser le concours des villes et villages fleuris.

Monsieur le maire expose les conditions requises pour participer à ce concours.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de ne pas y participer

II-4 : Préparation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Composition du bureau de vote, conditions de déroulement des deux tours et désignation des élus chargés de la tenue du bureau de vote selon les créneaux horaires proposés sont acceptés à l'unanimité.

II-5: Déjections canines.

Monsieur le maire fait part de nombreuses doléances concernant les déjections canines. La présence de ces déjections est particulièrement gênante et désagréable sur le parc de la salle des fêtes utilisée comme aire de jeux par les enfants, ainsi que sur le terrain de pétanque et sur le parking.

L'installation de poteaux munis de sachets distributeurs et de corbeilles entraînerait une dépense de l'ordre de 1000,00 € pour équiper les trois sites sans garantir une réelle efficacité.

Il est décidé d'apposer des panneaux invitant les propriétaires de chiens à éloigner leurs animaux des trois sites sus-indiqués et de les rapprocher d'une zone sablée qui sera créée derrière les colonnes de tri.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.